

CONSEIL MUNICIPAL DE SUZE

Séance du jeudi 17 septembre 2026 à 20h00

Ouverture de séance

Baptistin Monot est accueilli au sein du conseil municipal en remplacement de Benoît Lempereur et Anne Lemaire.

Olivier Morel est excusé, retenu par une commission de la CCVD. Cathy Sayn rejoint la séance après 21h.

Flavie Braux est désignée secrétaire de séance.

Liste des points de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Approbation du procès-verbal de la Séance du 18/07/2026
2	Demande d'admission de créances en non-valeur
3	Projet d'acquisition par la commune de la parcelle ZC n°79
4	Projet de cession d'une bande de terrain issue des parcelles communales AC 18 et AC 19
5	Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
6	Travaux de voirie 2026
7	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Suze et Drôme Aménagement Habitat
8	Entretiens de la chaudière à granulés, du chauffe-eau solaire et de la ventilation mécanique de la salle du Vivier : devis
9	Contrat de groupe assurance des risques statutaires
10	Litige CR 1 : conclusions aux fins de désistement de Monsieur Jean-Laurent Dorille et Monsieur Yves Blanc
11	SIVOS : financement des trajets méridiens
12	Questions diverses

1. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu de la séance du 18 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Créances en non-valeur

Le conseil examine une demande du comptable public concernant trois créances datant de 2024 et 2025 pour lesquelles les démarches de recouvrement n'ont pas abouti.

Le montant total concerné est de **1,01 €**.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur permet de sortir ces sommes de la comptabilité lorsque les démarches engagées pour obtenir leur recouvrement n'ont pas abouti. Cette procédure n'empêche pas nécessairement un recouvrement ultérieur lorsque celui-ci reste possible.

Le conseil approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 1,01 €.

3. Acquisition de la parcelle ZC 79

La commune envisage d'acquérir auprès d'ENEDIS la parcelle cadastrée ZC 79, située au 10 montée du Vieux Village.

Cette parcelle est nécessaire pour assurer l'accès à la parcelle ZC 152, louée par la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique à l'association la Pénaterie.

L'acquisition est proposée au prix symbolique de **1 € net vendeur**. Les frais de géomètre, d'acte notarié et de publicité foncière seront à la charge de la commune.

Cette acquisition permettra à la commune de maîtriser durablement l'accès à la parcelle ZC 152.

Le conseil approuve cette acquisition à l'unanimité.

4. Cession d'une bande de terrain communal

Une demande de Madame Rose-Lyne Maillefaud porte sur l'acquisition d'une bande de terrain communal destinée à être rattachée à sa parcelle AC 17.

La bande concernée représente une superficie totale de **202 m²**, prélevée sur les parcelles communales AC 18 et AC 19.

Le géomètre-expert Pascal Lacour a réalisé le travail de délimitation et établi les documents permettant la modification parcellaire. Les nouvelles références cadastrales des terrains concernés sont AC 110 et AC 112.

Le prix de cession avait été fixé par le conseil municipal à **70 € le m²**, soit un montant total de **14 140 €**.

Madame Maillefaud prend à sa charge l'ensemble des frais liés à l'opération, notamment les frais de géomètre, d'acte et de publicité foncière.

La cession est approuvée à l'unanimité.

5. Taxe sur la vacance des logements

Le conseil échange sur la possibilité d'instaurer à Suze la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du **1er janvier 2027**.

La taxe concerne les logements durablement vacants. Son assiette est calculée à partir de la valeur locative du logement.

Les échanges portent sur l'intérêt de ce dispositif pour la commune, dans un contexte où la question de l'accès au logement reste importante.

Le conseil considère que cette taxe peut constituer un outil supplémentaire pour inciter à la remise sur le marché de logements durablement vacants.

L'instauration de la taxe à compter du 1er janvier 2027 est approuvée à l'unanimité.

Le conseil souhaite que le dispositif reste sous la maîtrise de la commune. **Le niveau des taux sera examiné et fixé ultérieurement.**

6. Travaux de voirie

Simon Thomé fait le point sur les travaux de voirie.

Il rappelle qu'il n'y a pas eu de travaux importants d'entretien en 2025. Les travaux correspondant au devis établi en 2025 commencent actuellement sur la commune. Ils concernent principalement des opérations de goudronnage.

7. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Drôme Aménagement Habitat

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Suze et Drôme Aménagement Habitat est examinée.

Sophie Fourquin a procédé à une relecture du document et soulève plusieurs points nécessitant des précisions.

Une modification de l'article 9 est demandée afin de le mettre en conformité avec les textes en vigueur.

Le mode de facturation doit également être précisé afin de correspondre aux règles applicables par le Trésor public.

Cette convention doit permettre à la commune d'avancer sur le projet et notamment de solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues.

La convention est adoptée à la majorité avec une abstention de Serge Krier.

8. Entretien des équipements de la salle du Vivier

La commune doit assurer l'entretien de la chaudière à granulés, du chauffe-eau solaire et de la ventilation mécanique de la salle du Vivier.

Valdrôme Chauffage, qui avait installé la chaudière à granulés et le chauffe-eau solaire en 2013, ainsi que la centrale de traitement de l'air lors de l'aménagement de la salle du Vivier en 2024, a transmis un devis pour l'entretien des trois équipements.

Les montants proposés sont les suivants :

1. chaudière à granulés : **690 € HT**, avec deux passages annuels, ramonage compris ;
2. ventilation mécanique : **395 € HT**, avec un entretien annuel et remplacement du filtre ;
3. chauffe-eau solaire : **270 € HT**, avec un passage annuel.

Le montant total du devis est de **1 355 € HT, soit 1 626 € TTC**.

Serge Krier ne participe pas au vote en raison de son lien de parenté avec l'entreprise Valdrôme Chauffage.

Le devis est approuvé avec une abstention de Serge Krier.

9. Assurance des risques statutaires

Le conseil examine le renouvellement du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires liés à l'agent communal.

La commune est actuellement assurée auprès de CIGAC-Groupama, avec un taux de cotisation de **1,51 %**. Le contrat actuel court jusqu'au 31 décembre 2026 dans le cadre de la décision de renouvellement présentée pour le nouveau contrat.

La commune avait participé à la consultation organisée par le Centre de gestion de la Drôme pour la période 2027-2030.

Le marché a été attribué à **RELYENS/CNP**. Deux possibilités sont proposées pour les agents IRCANTEC :

1. **1,30 %** avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire ;
2. **1,20 %** avec une franchise de 30 jours.

Le conseil retient la formule à **1,30 % avec une franchise de 15 jours**.

Le nouveau contrat prévoit également un accompagnement du Centre de gestion dans le suivi et la gestion du contrat.

L'adhésion au contrat proposé par le Centre de gestion entraîne la résiliation du contrat actuel auprès de Groupama-CIGAC au 31 décembre 2026.

La décision est adoptée à l'unanimité.

10. Litige concernant le chemin CR1

Le conseil revient sur la procédure engagée concernant le chemin CR1.

La commune a été informée du désistement de Jean-Laurent Dorille et Yves Blanc dans l'affaire au fond concernant ce chemin.

Ce désistement met fin à la procédure au fond et ne permettra donc pas d'obtenir de décision judiciaire sur la nature juridique du chemin.

Cette situation pose également la question du remboursement des frais déjà engagés par la commune, notamment pour les honoraires d'avocat et les expertises.

Serge Krier et Jean-Paul Alloix, après suspension de séance, soulignent aussi l'importance des sommes qui devraient prochainement être engagées par la CCVD pour la stabilisation et la réfection du chemin situé sur la commune de Gigors-et-Lozeron, dans le prolongement du chemin de Ferbeille.

A ce sujet, une réunion sur le terrain est prévue le **12 octobre**, avec des élus des communes de Suze et de Gigors-et-Lozeron, des représentants de la CCVD, du Parc du Vercors et de l'association APRESIR.

Les échanges rappellent l'importance de clarifier la situation juridique de ce chemin et de rechercher une solution permettant de garantir dans le temps son usage et sa circulation.

Compte tenu des frais déjà engagés et de l'importance de cet itinéraire, le conseil se prononce en faveur de la poursuite des différentes démarches nécessaires à l'aboutissement de la procédure.

11. SIVOS : financement du transport méridien

Rentrée scolaire

Marielle Gauthier fait un point sur la rentrée scolaire.

Celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec des effectifs en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Transport pendant la pause méridienne

Un problème est apparu pendant l'été concernant le financement du transport scolaire utilisé durant la pause méridienne.

À la suite d'un changement de réglementation, la Région et le transporteur ont constaté que cette prestation n'était plus facturée au SIVOS.

Le prestataire a reconnu cette situation et propose désormais une facturation annuelle de 12 848 euros HT.

Le SIVOS doit donc réfléchir au financement de ce service et à la part qui pourrait éventuellement être répercutée sur les familles.

La position que Suze défendra lors de la prochaine réunion de bassin doit être précisée.

La gratuité du transport reste majoritairement souhaitée au sein du conseil, même si deux conseillers expriment des réserves sur ce principe.

Une réunion avec la **Région, la CCVD et les communes concernées** pourrait être organisée afin d'étudier les possibilités d'aides exceptionnelles permettant de financer une partie du transport méridien, dans l'attente de la réalisation d'un deuxième lieu de restauration scolaire à l'école de Beaufort.

Un sondage auprès des familles est également envisagé afin de mieux connaître leurs besoins concernant la cantine et la garderie. Ces informations pourraient permettre de réfléchir à une tarification modulée en fonction du quotient familial.

Enfin, la révision des statuts du SIVOS devrait permettre de clarifier la répartition des dépenses entre les communes concernées.

12. Questions diverses

Visite des réserves incendie

Les conseillers disponibles sont invités à participer à une visite des installations de réserves d'eau de Combovin mises en place dans le cadre de la défense des forêts contre l'incendie.

La visite est prévue le **samedi 3 octobre au matin**.

Réserves d'eau à usage agricole

Un point est fait sur les possibilités de création de réserves d'eau agricoles selon le zonage du PLUi.

Les possibilités diffèrent selon que les terrains se trouvent en zone A ou en zone AP.

Les conseillers prendront le temps de transmettre ces informations aux personnes qui les sollicitent sur ces projets, en s'appuyant sur les règles du PLUi.

Diagnostic et animation foncière forestière

Serge Krier fait un retour sur la réunion du 15 juillet à laquelle il a participé en tant que référent forêt de la commune de Suze.

Cette réunion réunissait les référents des communes de Gigors et Cobonne, ainsi que Jean-Marc Bouvier, vice-président de la CCVD, et Émilie Pauze, chargée de mission à la Région.

Les échanges portaient sur la réalisation d'un diagnostic forestier et sur la possibilité d'intégrer la commune à un dispositif d'animation foncière financé par la Région et porté par la communauté de communes.

Le secteur **Cobonne-Gigors-Suze** a depuis été retenu pour bénéficier de ce dispositif.

Environ **500 comptes de propriété privée** sont concernés sur les trois communes. Les propriétaires seront invités à une réunion d'information le **15 octobre à 18h30, salle du Vivier à Suze**.

La démarche vise notamment à faciliter les échanges ou les ventes entre propriétaires lorsque cela permet d'améliorer la gestion des forêts. Elle pourra également accompagner les communes sur différentes questions : desserte forestière, défense contre les incendies, biens sans maître, etc.

Il est précisé que la démarche repose sur le volontariat des propriétaires et qu'aucune opération ne leur sera imposée.

Jean-Marc Bouvier, vice-président de la CCVD, souligne que la démarche s'inscrit dans une logique de protection des massifs. Il rappelle que la forêt ne peut pas être considérée uniquement sous son angle économique, notamment au regard de la filière bois et énergie. Les usages partagés et la défense contre les incendies constituent également des enjeux importants.

Serge Krier insiste sur l'importance de préserver la biodiversité forestière et le rôle des forêts dans la régulation du climat. Il souligne l'intérêt pour la commune d'être présente dans le dispositif et de rester vigilante afin que l'exploitation du bois, notamment à des fins énergétiques, ne fragilise pas les écosystèmes.

Le périmètre initial du dispositif ne comprenait pas le massif de Saint-Pancrace, notamment en raison de son prochain classement et des fortes pentes qui rendent une grande partie des parcelles difficilement exploitables.

Sophie Fourquin explique qu'elle a souhaité que l'ensemble des bois de la commune puisse être intégré à la démarche. Le massif de Saint-Pancrace a donc été réintroduit dans le périmètre, à l'exception du cœur du synclinal.

Fin de séance

La séance est levée à **22h00**.

À noter également : le mariage de **Florianne Lanore et Romain Bansillon** est célébré le 19 septembre 2026.

La secrétaire de séance
Flavie Braux



Le maire
Fabien Lombard



The stamp is circular and blue, containing the text 'COMMUNE DE SUZE' at the top and 'SUZE 26400' at the bottom, with a star on the right side.